

Panorama de la distribution spécialisée Bio et
préparation des négociations commerciales CGC

Clients Grands Comptes

Durée : 1 jour - Jeudi 2 mars 2017



Programme de la formation

OBJECTIFS

- Accompagner les entreprises dans leur développement commercial
- Etablir sa politique commerciale et préparer ses tarifs
- Maîtriser les techniques de vente en grands comptes
- Connaître la réglementation (LME)

CONTENU DE LA FORMATION

- Connaître les différentes chaînes de distribution Bio et leurs modes de fonctionnement entre franchisés et intégrés. Tour d'horizon des atouts et spécificités de chacune
- Quelles stratégies commerciales adopter selon les enseignes ?
- Quels moyens humains mettre en place selon l'organisation de l'enseigne ?
- Préparer ma négociation commerciale dans le cadre d'un RV Grand Compte (offre tarifaire, remises...)
- Proposer un plan promotionnel
- Echantillonnage
- Argumentaires et aides à la vente
- Communiquer : Quel plan de communication ?
- Cas pratique et mise en situation

Intervenant

Olivier FABREGOUL

*Consultant Développement
Commercial et Marketing
OF Bio Conseil*

Après 25 ans d'expertise commerciale et marketing sur le marché des produits Bio, Olivier Fabregoul accompagne les PME Bio dans leur développement commercial, marketing et stratégique en optimisant les relations et interactions des différents services de l'entreprise.

Lieu

Rennes(35)

Lieu exact précisé ultérieurement

Tarifs

Adhérent à IBB : 200 € HT

Non-adhérent à IBB : 350 € HT

Par participant - Buffet Bio inclus



Je souhaite m'inscrire à cette formation...

Formation INITIATIVE BIO BRETAGNE – Jeudi 2 mars 2017

Panorama de la distribution spécialisée Bio et préparation des négociations commerciales CGC

Nom / Prénom : Fonction :

Structure / Entreprise :

E-Mail : @

Demande à transmettre à : INITIATIVE BIO BRETAGNE (IBB) - 2, square René Cassin - Les Galaxies - 35700 RENNES

Ou mail à : contact@bio-bretagne-ibb.fr (Objet : Formation)

Initiative Bio Bretagne est enregistré sous le numéro 53 35 09793 35

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat